



LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 63
JUN 2025

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/Unsa-defense-diffusion)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES



« L'attractivité de la Fonction Publique », âgée de 80 ans, née de l'ordonnance d'octobre 1945, a disparu.

De couleur blanche, noire ou créole, la fonction publique n'a pas de caractéristique visible, ni de discrimination sur la couleur de peau, **elle est égalitaire**. Ne portant aucun signe ostentatoire d'appartenance à une religion, ni soumise à une quelconque influence extérieure, aucune caractéristique sur son orientation sexuelle, **la Fonction Publique est laïque**. Vêtue tantôt d'un costume, d'une blouse, d'une tenue civile ou militaire, d'un bleu de travail, d'un équipement professionnel, d'un jogging, d'une robe d'audience, **la victime est universelle**.

Elle porte les stigmates visibles infligés par des années de maltraitance, notamment un tassement visible au niveau des grilles indiciaires. **En 30 ans, de 1994 à 2024, sa valeur, matérialisée par la progression du point d'indice, a augmenté de 24% quand l'inflation, sur la même période, progressait de 63%**.

Au moment des faits, la victime était accompagnée de sa sœur cadette, appelée « Fidélisation », elles auraient été aperçues aux abords d'un hôpital, d'un commissariat, d'une école, d'une caserne, d'un CMG, d'une Base de Défense, d'un palais de justice, d'un centre des impôts, d'une chambre d'agriculture... tout ce que vous nommez « **LE SERVICE PUBLIC** ». La victime souffre d'une pathologie nécessitant des soins immédiats et son pronostic vital est engagé.

Ses ravisseurs présumés sont des hommes de type européen, dont un certain Nicolas S, un autre François H, prenant le relais de la dégradation de la victime jusqu'en 2017, le dernier, aperçu sur les caméras de surveillance, un certain Emmanuel M, rajoutant l'âge de la retraite, la fin de la GIPA et le CMO stigmatisant. Ils sont susceptibles de rouler à bord d'une puissante berline porteuse d'un macaron « Bleu Blanc Rouge », de couleur sombre, aux vitres teintées et avec un chauffeur à l'avant.

Si vous localisez l'attractivité de la Fonction Publique, n'intervenez pas vous-même ! Contactez votre syndicat... UNSA bien sûr.

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense



Nathalie MARTIN – Assistante fédérale

Bonjour Nathalie, Nath pour ceux qui te connaissent, un petit mot pour te présenter et présenter ta fonction fédérale ?



Bonjour La Lettre. Depuis 7 ans, je suis affectée au siège de l'UNSA Défense à Paris en tant qu'assistante fédérale afin de soutenir le secrétariat général de la fédération UNSA Défense, composé des 3 secrétaires généraux et des 2 trésorières. Mon rôle est de faciliter le travail du Secrétariat Général au quotidien et d'assumer aussi le travail de secrétariat. Depuis quelques mois, une nouvelle assistante, Cécilia, nous a rejoint (vous découvrirez son portrait dans une prochaine Lettre) et à nous deux, nous nous sommes réparties les différentes tâches et fonctions sous la responsabilité du secrétariat général. Les fonctions sont très diverses au sein d'une équipe comme celle de l'UNSA Défense. Nous sommes peu à la fédération, cela permet aux équipes en local de pouvoir s'organiser au mieux, qu'elles soient en CMG, en BDD ou en établissements. Je suis fonctionnaire de catégorie B, secrétaire administrative, et dépend de la SIMMT (Armée de Terre) à Versailles.

Justement, quelles sont tes fonctions au quotidien Nath ?

Avant les fonctions de l'assistante fédérale, je relève un point essentiel pour moi qui est la confiance que m'accorde le secrétariat général et le secrétaire général en particulier, en me confiant la responsabilité de certains dossiers ou missions fédérales forts intéressants.

Je remercie Laurent TINTIGNAC, le secrétaire général, de m'avoir associé au dossier de négociation et de suivi de l'accord relatif à la Protection Sociale Complémentaire (PSC). Aujourd'hui, je suis sa suppléante au sein de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de l'accord PSC (CPPS/PSC). Ce dossier est passionnant et j'ai mesuré dans l'approche UNSA, toute la bienveillance et la tenacité UNSA Défense pour faire de cet accord le meilleur possible. J'ai pu mesurer par ailleurs, toute la bienveillance de la DRHMD dans ce dossier, loin là aussi de bien des clichés. Il aurait été facile de tout critiquer ou balayer, en ne proposant rien ou en se contentant de surfer sur un populisme négatif qui entourait cet accord. Le Secrétaire Général a parcouru la France entière pour informer chaque agent et le rassurer sur une bonne protection sociale pour un coût modéré. J'ai pu mesurer toute l'attention aux plus petites catégories socioprofessionnelles, aux situations des familles monoparentales ou celle vis-à-vis des familles connaissant une situation de handicap. C'est la marque UNSA que porte cet accord et je suis très fière d'avoir été et d'être de cette aventure.

Grâce à la confiance accordée par le secrétariat général, je me suis vue confier la refonte complète du site internet « unsa-defense.org ». Souhaitant travailler en équipe, j'ai piloté un groupe de travail comportant un membre de chacune de nos régions (CMG). Aujourd'hui, nous avons un tout nouveau site internet, plus moderne, plus accessible, plus ergonomique et plus efficace. Toutes les informations, qu'elles soient fédérales ou locales, toutes les grilles de salaires, tous les mémentos par corps, tous les flashes info et toutes les communications, dont cette Lettre... y sont proposés et accessibles en quelques clics. Ce travail de refonte a nécessité beaucoup de temps et d'énergie mais la confiance est un puissant carburant.

Mon engagement pour l'équipe du secrétariat général se traduit également aujourd'hui dans la tâche confiée il y a quelques semaines, de piloter et d'animer le groupe de travail « Communication » dans le processus de renouvellement des mandats électoraux de fin 2026. Un scrutin où l'ensemble des mandats de nos élu-es sera remis en jeu. Je mesure la responsabilité d'une telle mission et pour cela, je sais aussi pouvoir compter sur le groupe constitué qui m'accompagne dans cette mission, un GT composé de représentants motivés et volontaires de chacune des régions. Nous serons au rendez-vous !!

Et bien Nath, ça en fait du travail de fond ? Et le quotidien alors ?

Oui, c'est vrai. Mais quand on est au quotidien en présence d'une équipe qui ne compte ni son temps, ni son énergie, ni sa participation à toutes les instances et réunions convoquées par l'administration, on ne peut que donner le meilleur. **Le quotidien à la « fédé » c'est relire tous les documents**, les DL, les CR, les flashes, tous les écrits, c'est aussi une question de respect pour nos adhérents, toutes celles et tous ceux qui lisent les productions de l'UNSA. Je me charge ensuite de les diffuser aux bons destinataires tout en gérant les retours, de les mettre en ligne sur le site internet et de m'assurer que nos délégué-es en ont bien pris connaissance. L'animation des réseaux sociaux fédéraux est également une mission importante à ne pas prendre à la légère. **Je gère aussi avec Cécilia, l'organisation de nos instances internes**, bureau national ou réunions avec nos élus CSAR/CAP/CCP, ou celles avec nos secrétaires des syndicats territoriaux (CMG), ou secrétaires nationaux de filière. **La fédération reste la maison commune de nos adhérent-es et délégué-es, il importe que chacun s'y sente bienvenu...** et même si cela n'est pas dans la fiche de poste... il m'importe d'associer la convivialité au travail sérieux réalisé par cette fédération. J'ai à cœur de répondre aux sollicitations diverses ou de dernière minute afin de délester au maximum le secrétariat général de tâches « accessoires », afin de laisser le maximum de temps à la lecture des nombreux dossiers dont il a la responsabilité et leur analyse, comme les réponses aux innombrables mails reçus sur la boîte de la fédération.

Petit test Nath ?

- | | |
|-----------------------------------|---|
| • Nath, si tu étais une passion ? | Le sport, la musique, les voyages |
| • Si tu étais un lieu ? | Orléans |
| • Si tu étais une chanson ? | Toutes musiques de fit et « A forest » de The Cure |
| • Si tu étais une qualité ? | Compassion, investie |
| • Si tu étais un défaut ? | Sans limite quand passionnée |
| • Ton plaisir coupable ? | Le chocolat noir |
| • Et si tu étais une couleur... | « Le bleu »... évidemment !! |

Merci Nath !

CNI / CNle

Info utile de renouvellement

Depuis le 31 mars 2025, il est possible de renouveler gratuitement sa carte nationale d'identité (CNI). Ce dispositif expérimental vise à accélérer l'adoption des identités numériques en France, en facilitant l'accès à la carte nationale d'identité électronique au format carte bancaire (**CNle**). Elle est aussi un justificatif d'identité à usage unique. Pour demander un renouvellement anticipé de votre carte d'identité, vous devez :

- Être majeur
- Ne pas déjà posséder une CNle
- Réaliser une pré-demande en ligne via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et restituer l'ancienne carte d'identité lors de la remise de la nouvelle.



Comment s'effectue la démarche en ligne ?

- Connecter-vous ou créer un compte sur le site de l'ANTS
- Indiquer le motif de la pré-demande « Renouvellement pour identité numérique »
- Remplir votre état-civil et votre nationalité (champs obligatoires)
- Compléter votre adresse et les informations de contact
- Valider la pré-demande
- Conserver le numéro de pré-demande et/ou le QR Code. Il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande, il vous sera nécessaire lors de votre passage en mairie.



Cotisation syndicale

Comment la déduire de la déclaration d'impôts ?

1^{er} cas : vous n'êtes pas en frais réels

Vous avez droit à un crédit d'impôt du montant de la cotisation dans la limite de 1% du revenu brut imposable.

1. RDV dans la rubrique « Vos charges ouvrant droit à réduction d'impôt ou crédit d'impôt »
2. Allez sur l'onglet « Cotisations syndicales des salariés et pensionnés »
3. Inscrivez le montant communiqué par votre syndicat correspondant à la cotisation syndicale 2024 :
 - dans la case 7AC si vous êtes le déclarant 1
 - dans la case 7AE si vous êtes le déclarant 2

	Déclarant 1	Déclarant 2	Part. à charge
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés (voir options frais réels)	7AC	7AE	7AG
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	7EA	7EB	7EC
Enfants à charge	7ED	7EE	7EF
Enfants à charge en résidence alternée	7EG	7EH	7EI
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans (voir à compter du 1/1/2018)	7FA	7FB	7FC
Enfants à charge	7FD	7FE	7FF
Enfants à charge en résidence alternée	7FG	7FH	7FI

2^{ème} cas : vous êtes en frais réels

Il vous faut alors intégrer le montant de votre cotisation syndicale dans le calcul des frais réels.

1. Précisez le montant :
 - dans la case 1AK si vous êtes le déclarant 1
 - dans la case 1BK si vous êtes le déclarant 2

Avez-vous des frais de déplacement ? oui non Indiquez le montant de vos frais réels : 1AK

Pour des frais de transport en commun, cliquez sur « oui » et inscrivez directement la somme dans la case pour les frais réels (1AK, 1BK, etc.). Si vous utilisez à la fois les transports en commun et un véhicule personnel, cliquez sur « oui » et inscrivez le montant correspondant aux transports en commun dans « Montant de vos autres frais ».

Détail
Cotisation syndicale : XXXX €

2. Pour compléter :

☞ Si déclaration en ligne

Cliquez sur l'onglet « Option frais réels ». Dans la fenêtre qui s'ouvre, dans la rubrique « Détail » indiquez le libellé « Cotisation à une organisation syndicale représentative » en mentionnant à nouveau le montant.

☞ Si déclaration papier

Sur papier libre joint, comme le reste des frais réels, n'oubliez pas d'indiquer « Cotisation à une organisation syndicale représentative » en mentionnant à nouveau le montant.



www.unsa.org www.facebook.com/UNSA.DTN/RS @unsa_officiel



Votre actu du mois

Vrai faux référendum

François Bayrou propose l'organisation d'un référendum sur les dépenses de l'État et un plan de réformes, **incluant la baisse des effectifs de la fonction publique.**

Encore une fois la démagogie l'emporte sur la raison, méthode qui aggrave encore la perte de confiance des Français avec les politiques et entretient un climat délétère.

L'UNSA le rappelle encore : la fonction publique permet à notre pays de mettre en œuvre les politiques publiques décidées par le gouvernement, le parlement et les élus, de veiller à la sauvegarde de nos institutions au cœur de notre démocratie et de délivrer des services publics essentiels aux populations.

Annoncer dans un journal du dimanche, qu'un référendum (dont le Premier ministre n'a pas la prérogative) pourrait être proposé pour, entre autres, réduire les effectifs des agents publics, témoigne pour le moins d'une désinvolture certaine.

De plus, proposer un référendum pour réduire le rôle de l'État sans l'aboutissement d'une réflexion préalable, sans approche globale des missions, sans dialogue avec l'ensemble des acteurs, sans dialogue social avec les représentants des agents, pour simplement faire un coup médiatique, n'est pas à la hauteur des enjeux.

Loin de séduire nos concitoyens, cette méthode renforce leurs inquiétudes, les éloigne de la politique et discrédite l'action publique.

L'UNSA Fonction Publique appelle le Premier ministre et le gouvernement à des pratiques plus constructives pour penser les politiques publiques et la fonction publique de demain en associant l'ensemble des acteurs, y compris les organisations syndicales, afin de construire ensemble l'avenir de notre pays !



Agir contre les VSS et le harcèlement dans la fonction publique

Le protocole d'accord sur l'égalité dans la fonction publique, signé fin 2018, instaure une tolérance zéro en matière de violences sexuelles et sexistes (VSS). Le ministre Laurent Marcangeli souhaite que les sanctions liées aux faits de violences sexistes et sexuelles dans la Fonction publique soient publiées.

Le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2018, signé par l'UNSA Fonction Publique, prévoit la mise en place d'une politique de prévention et de traitement des situations de violences sexuelles, de harcèlement moral et sexuel, ainsi que de comportements ou d'ambiances sexistes sur le lieu de travail. Pour répondre à cet impératif :

- **Toute situation de VSS doit être signalée,**
- **Tout signalement doit être traité avec diligence et recevoir une réponse appropriée.**

Les agents publics, qu'ils soient victimes ou témoins, doivent avoir accès à un dispositif de signalement. Le référent égalité, obligatoire auprès de chaque employeur public, est chargé de les accompagner et de les orienter, superviser l'application des dispositifs et s'assurer du traitement efficace des situations. Le bilan de l'accord du 30 novembre 2018 indique que chaque ministère a installé un dispositif de signalement. Mais seuls des pourcentages concernant les saisines sont communiqués. **Ainsi, 61,30% des signalements proviennent de femmes et 38,70% d'hommes.**

La loi de transformation de la fonction publique a intégré les situations de harcèlement dans ces dispositifs. **Le harcèlement moral représentait 59% des saisines dans le versant État en 2023** et près de 21% dans le versant territorial en 2021. L'article L. 133-2 du Code général de la fonction publique prévoit que tout employeur public doit protéger ses agents du harcèlement moral. En l'absence, l'agent peut engager la responsabilité de l'administration. Le harcèlement moral est puni par la loi et peut entraîner des sanctions disciplinaires pour l'auteur.

À l'État, seuls 2% des signalements aboutissent à une sanction de l'auteur. Le ministre a annoncé que les administrations devront publier les sanctions et les faits de violences sexistes et sexuelles. A ce jour, l'autorité disciplinaire peut rendre publique la sanction après avis du conseil de discipline pour les versants de l'État et territorial.

Pour l'UNSA, la publication des sanctions doit servir d'exemple : le «Name and shame» (Nommer et couvrir de honte) des employeurs publics peut être un levier pour les obliger à agir.

- **Communiquer pleinement les données** sur l'application de l'accord du 30 novembre 2018 pour chaque versant,
- **Déployer les dispositifs de signalement partout**, contrôler ce déploiement, et prévoir des sanctions financières en cas de non-respect,
- **Rendre obligatoire la formation aux violences sexistes et sexuelles** de tous les agents, notamment lorsqu'ils sont en position de responsabilité et/ou d'accompagnement des victimes,
- **Intégrer des items sur la prévention et la lutte contre les VSS** dans les comptes rendus d'**entretiens professionnels des encadrants** avant 2027 (rappel d'un engagement ministériel),
- **Supprimer le jour de carence en cas d'arrêt maladie des victimes**, qui doivent pouvoir bénéficier d'aménagements de leur poste et choisir une mobilité si c'est leur demande.

